

# Hebdo Canada



Ottawa, Canada.

Volume 5, No 30  
(Hebdomadaire)

AFFAIRES EXTERIEURES le 27 juillet 1977

OTTAWA

NOV 16 1977

Énergie – Une étude de la politique canadienne et des mesures consé- quentes .....	1
Traité d'extradition entre le Canada et la République fédérale d'Allema- gne .....	3
Échange entre universités .....	3
Nouveaux timbres-poste .....	4
Pourquoi je suis fière d'être Franco- Ontarienne .....	4
Nouvelles relations diplomatiques ..	4
La chronique des arts .....	5
Le prince Charles devient "chef indien" .....	6
Semaine de la qualité de l'eau des Grands lacs .....	6
Le bill sur le contrôle des armes à feu refait surface aux Communes .....	6
Création d'un Groupe de travail sur l'unité canadienne .....	7
Un programme anti-tabac .....	7
Contribution canadienne à l'Année in- ternationale de l'enfance (1979) .....	7

## Énergie – Une étude de la politique canadienne et des mesures conséquentes

*En avril 1976, un an avant que l'administration Carter lance aux États-Unis une politique énergétique d'importance, le gouvernement canadien avait adopté une stratégie destinée à préparer le Canada à affronter les défis énergétiques des quinze prochaines années.*

*Au début de cette année, M. James Schlesinger, principal conseiller du président pour les questions d'énergie, a commenté la stratégie canadienne de l'énergie. Il a déclaré: "Le Canada possède un des rares plans globaux relatifs à l'énergie, et nous désirons l'imiter dans cette optique; dans quelques mois, les États-Unis imiteront le Canada en publiant leur propre plan d'ensemble."*

*Le document sur la stratégie de l'énergie pour le Canada établissait des objectifs précis que nous examinons ci-dessous.*

### Politique d'utilisation et d'économie

Si l'on se base sur l'utilisation individuelle, le taux de consommation énergétique au Canada est parmi les plus élevés du monde, sinon le plus élevé. La réduction du gaspillage énergétique vient au premier rang des priorités parce que, en économisant l'énergie, nous pouvons réduire nos besoins en ce qui concerne la construction, fort coûteuse, d'usines de production d'électricité, d'usines nucléaires et d'usines de traitement des sables bitumineux.

Au cours des dix prochaines années, le gouvernement fédéral vise à réduire le taux moyen annuel de croissance de l'utilisation d'énergie à moins de 3,5% contre celui de 5,5% qui a prévalu au cours des quinze dernières années.

### Mesures

- Des normes de rendement moyen (qui devront être atteintes entre 1980 et 1985) ont été adoptées pour les nouvelles automobiles. Ces normes garantiront que la consommation globale d'essence au Canada en 1985 sera inférieure au niveau de consommation de 1976, même s'il y a davantage d'automobiles sur la route.
- On a demandé avec insistance aux gouvernements provinciaux d'adopter une limite de vitesse de 55 milles à l'heure sur les routes, et d'imposer des frais d'immatriculation plus élevés pour les automobiles lourdes.
- Une surtaxe de 100\$ qui touche les

climatiseurs d'automobile est en vigueur.

- Des taxes proportionnelles au poids ou à la consommation d'essence pour les automobiles et les familiales, (taxes variant de 30 à 300\$ par automobile) sont en vigueur pour les automobiles dont le poids dépasse 4 425 livres. On étudie la possibilité d'augmenter cette taxe.
- On demande avec insistance aux fabricants et aux vendeurs d'automobiles, en vertu d'un programme volontaire, d'afficher les régimes d'économie de combustible des automobiles. Ce programme pourrait devenir obligatoire.
- Le gouvernement fédéral perçoit une taxe d'accise de 10 cents sur l'essence. L'un des objectifs de cette mesure est d'encourager les gens à se montrer économes dans leur utilisation de l'essence.
- Un programme national d'isolation domiciliaire, totalisant 1,4 milliard \$, est présentement en vigueur. En vertu de ce programme, les propriétaires canadiens peuvent demander des subventions, d'un montant maximal de 350\$ pour défrayer le coût des matériaux destinés à améliorer l'isolation de leurs maisons. La Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard, qui ont reçu 57,3 millions \$ en prêts et en subventions, plus tôt en 1977, sont exclues du programme.
- Les taxes de vente fédérales ont été retirées sur la vente de matériaux d'isolation.
- Les gouvernements provinciaux étu-

dient présentement de nouvelles normes fédérales pour l'isolation, normes intégrées au Code du bâtiment, en ce qui concerne la nouvelle construction domiciliaire.

- Des vérifications domiciliaires relatives à l'économie de l'énergie sont effectuées, dans le cadre du programme ÉNERGAGE, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve et dans des collectivités choisies dans les sept autres provinces et les deux territoires.

- Des camionnettes d'information sur l'énergie ont parcouru la Nouvelle-Écosse, le nord de l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve, et ont évalué les possibilités d'économies d'énergie dans les maisons et les usines.

- Douze secteurs clés industriels ont été réunis et incités à élaborer des objectifs volontaires d'économies d'énergie. Deux conférences nationales ont eu lieu.

- Des programmes fédéraux pour les économies d'énergie dans l'industrie et le monde des affaires sont actuellement appliqués en Nouvelle-Écosse et dans l'Île-du-Prince-Édouard; ils totalisent 6,6 millions de dollars.

- On élabore présentement un programme d'information (par minibus) sur l'énergie, lequel fournira des analyses de la consommation industrielle.

- Dix manuels d'information destinés à l'industrie sont en voie d'être publiés. Ils ont comme but d'informer les hommes d'affaires et les industries au sujet des techniques d'économies d'énergie.

- Le matériel qui favorise les économies d'énergie a été exempté de la taxe de vente fédérale, et on permet une dépréciation rapide sur le matériel analogue.

- Un programme d'étiquetage de la consommation d'énergie des appareils électroménagers débutera cette année.

- Le gouvernement fédéral a entrepris le programme "Économisons 10" afin de réduire l'utilisation de l'énergie de 10%, et de la maintenir à ce niveau au cours des 10 prochaines années.

- De nouveaux codes du bâtiment ont été adoptés pour tous les immeubles fédéraux.

- On a répondu à plus de six millions de demandes visant à obtenir des livrets gratuits sur les économies d'énergie. Ces demandes ont été faites par des Canadiens conscients du problème énergétique.

### Politique des approvisionnements

Dans le passé, les Canadiens ont bénéficié d'un approvisionnement stable et abondant de pétrole et de gaz naturel à bon marché, mais ils devront dépendre de sources d'approvisionnements en énergie beaucoup plus coûteuses dans l'avenir.

La politique fédérale s'est surtout préoccupée du fait de notre dépendance accrue du pétrole étranger, ce qui nous expose à de grands risques si l'accès aux approvisionnements du Moyen-Orient nous était fermé dans les années 1980. De plus, les coûts de ces approvisionnements seraient extrêmement élevés.

Aux termes de l'objectif fédéral d'autonomie en matière d'énergie, — objectif qui devrait être atteint d'ici 10 ans —, le Canada s'appuierait largement sur les sources canadiennes d'énergie dans les années à venir.

Les objectifs précis de politique sont les suivants:

- Garantir que notre dépendance nette à l'égard du pétrole importé en 1985 ne dépassera pas un tiers de nos besoins en pétrole;
- maintenir notre autonomie en matière de gaz naturel jusqu'à ce que les ressources du Nord puissent être acheminées vers les marchés dans des conditions acceptables;
- augmenter l'exploration et la mise en valeur, poursuivre les analyses des ressources et rassembler autant d'information que possible au sujet du potentiel national en pétrole et en gaz naturel, en charbon, en uranium et autres ressources énergétiques.

### Mesures

Péto-Canada, notre société pétrolière nationale, joue un rôle important dans l'exploration qui se poursuit dans l'Arctique et au large de la côte est. Déjà 343 millions \$ ont été utilisés pour acquérir les titres détenus par l'*Atlantic-Richfield*, au Canada. Le gouvernement fédéral a fourni à Péto-Canada des crédits initiaux de 1,5 milliard de dollars.

Au fur et à mesure que les consommateurs paient davantage pour le pétrole et le gaz naturel, des fonds supplémentaires deviennent disponibles pour la prospection et la mise en valeur de sources énergétiques plus coûteuses.

Le gouvernement fédéral a investi lourdement dans les entreprises pétrolières et gazières. Trois cents millions \$ ont été investis dans la société

Syncrude du Canada Ltée qui commencera dès 1978 à produire du pétrole tiré des sables bitumineux de l'Alberta.

La société *Panarctic Oils Ltd.*, qui a obtenu des crédits du gouvernement fédéral, a eu de nombreux succès au cours de son exploration pour la découverte de gaz naturel dans l'Arctique. Les investissements fédéraux, dans cette société, totalisent 92 millions de dollars.

Depuis 1975, les modifications apportées aux taxes fédérales et provinciales ont favorisé les investissements dans l'exploration qui s'est poursuivie avec intensité en Alberta, où de nouvelles sources de gaz naturel ont été localisées. Les sociétés ont fourni des renseignements au gouvernement sur la façon dont elles dépensent les fonds provenant des prix plus élevés du pétrole et du gaz. Ce programme doit devenir obligatoire.

Dans l'avenir, on demandera aux sociétés qui possèdent des droits dans les zones qui pourraient receler du pétrole et du gaz naturel, de procéder à l'exploration dans un délai raisonnable.

Une loi et des règlements nouveaux, régissant le régime foncier, les redevances et une ligne directrice sur la participation canadienne, relative à environ 1,3 milliard d'acres de terre dans le Nord canadien et dans les régions pionnières productrices de pétrole et de gaz naturel, situées au large des côtes, seront présentés à la Chambre des communes au cours de la session actuelle. Comme mesure provisoire, le gouvernement mettra, de temps à autre, ces terres en disponibilité, sur une base sélective, en vue de leur exploration et de la mise en valeur de leurs ressources pétrolières et gazières. En outre, on a donné trois options de statut foncier aux personnes qui font une demande de concession en ce qui a trait à ces 31 millions d'acres de terre.

On a offert à Péto-Canada la première option en ce qui concerne les ententes sur l'exploration des régions pionnières, et au large des côtes qui contiennent du pétrole et du gaz; ces ententes s'appliqueront aux sept prochaines années, afin que cette société puisse bâtir son capital foncier. En outre, la participation canadienne dans l'exploration et la mise en valeur sera augmentée par l'option offerte à Péto-Canada, option qui l'autorise à acquérir jusqu'à 25% de l'intérêt économique direct pour les terres sur lesquelles aucune décou-

### Traité d'extradition entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, et le comte Max Podewils-Dürniz, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne ont signé le 11 juillet, à Ottawa, un traité d'extradition entre leurs deux pays. Le chancelier de la République fédérale d'Allemagne, M. Helmut Schmidt, le premier ministre du Canada, M. Pierre-Elliott Trudeau, et le ministre de la Justice, M. Ron Basford, ont assisté à la cérémonie de signature.

Le traité est le fruit de longues négociations entre les représentants des deux gouvernements. Il remplacera la présente convention d'extradition entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne entrée en vigueur le 25 mars 1974.

De façon générale, le traité donne la liste des infractions pour lesquelles l'une des Parties contractantes peut demander l'extradition d'un criminel fugitif trouvé dans le territoire de l'autre partie, et les conditions en vertu desquelles un fugitif peut être livré. Les termes du traité ressemblent à ceux des traités semblables que le

Canada a conclu dernièrement avec d'autres pays.

Parmi les dispositions saillantes du traité, citons les suivantes:

a) Sont sujettes à l'extradition: la capture illicite d'aéronefs et les infractions touchant les stupéfiants.

b) Est sujet à l'extradition tout complot en vue de commettre l'une ou l'autre des infractions décrites dans l'Annexe du traité, ou toute complicité dans leur perpétration.

c) Le traité comporte également une disposition stipulant que l'extradition ne peut être refusée pour des raisons politiques dans le cas où l'infraction est un crime à l'égard d'une personne jouissant de la protection internationale.

Le traité établit la détermination qu'ont le Canada et la République fédérale d'Allemagne de coopérer dans le domaine de la prévention du crime. Il s'inscrit dans la politique canadienne de mise à jour des arrangements existants et de conclusion de nouveaux traités d'extradition avec d'autres pays.



Photo Presse canadienne

*Le premier ministre, M. Trudeau, accueille le chancelier Helmut Schmidt à son arrivée à Vancouver pour une visite d'une semaine au Canada au cours de laquelle il a assisté, à Ottawa, à la cérémonie de signature du Traité d'extradition entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne.*

### Échange entre universités

Pour la première fois dans son histoire, l'Université de Montréal vient de signer un contrat avec un gouvernement étranger, celui de la Tunisie. L'objet de la convention: offrir à la Faculté de médecine de Sousse des services de conseils et d'assistance professionnels et techniques afin de développer une faculté pilote vouée à la médecine générale et à la médecine préventive et sociale.

Sousse, située au sud de Tunis, dans le creux du golfe d'Hammamet, est la troisième ville de Tunisie, "la perle du Sahel". Au coeur de la cité, à l'ombre du Ribat, à deux pas du port et des plages, se trouvent les bâtiments récents de la faculté de médecine, l'hôpital adjacent et le dispensaire; 150 étudiants y sont inscrits. Le doyen est une femme, le Dr Souad Ouahchi Lyaboubi, fait rare dans les facultés de médecine du monde entier.

Aux termes du contrat, l'Université de Montréal mettra à la disposition de la faculté de médecine de Sousse une équipe de professeurs et de techniciens. Il est prévu aussi que des étudiants québécois y seront envoyés en stage de clinique et que l'Université de Montréal recevra sur son campus des stagiaires tunisiens, professeurs ou résidents qui viendront y parfaire leur formation pour ensuite renforcer les cadres de la faculté soussienne.

Les services que donnera l'Université sont défrayés par un prêt de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) auquel s'ajoute une dotation du gouvernement tunisien.

Le projet est en marche, le professeur Sonea a accompli une mission d'enseignement à Sousse; le Dr René Veilleux, ainsi que deux techniciens s'y trouvent déjà; deux autres professeurs s'apprentent à partir, puis d'autres suivront afin d'assumer l'enseignement et la formation des étudiants tunisiens, selon nos méthodes, dans diverses disciplines: gynécologie-obstétrique, médecine interne et préventive, anesthésie-réanimation, microbiologie, neurologie, histologie etc.

Petit à petit, les professeurs tunisiens les remplaceront, car la politique est précise: "si nous allons à Sousse, c'est pour en revenir", a déclaré le doyen, M. Pierre Bois.

## Nouveaux timbres-poste

Les Postes canadiennes émettront trois nouveaux timbres le 8 août prochain. Chacun des timbres est consacré à un arbre du Canada.



Le tremble, qui est représenté sur le timbre courant de 15¢, appartient à la famille des peupliers. On retrouve ce feuillu dans toutes les régions boisées du Canada. Il préfère la terre glaise, sableuse ou graveleuse, humide et bien drainée. Il atteint en moyenne une taille de 40 à 60 pieds et un diamètre de 8 à 10 pouces. En forêt, le tremble est habituellement supplanté par d'autres espèces parce qu'il supporte très mal l'ombre. Son nom lui vient du fait que ses feuilles tremblent à la moindre brise. Sur le marché, cet arbre sert surtout à fabriquer la pâte de bois.



Le sapin de Douglas représenté sur le timbre de 20¢ pousse dans les forêts de la côte du Pacifique, préférant la terre glaise sableuse profonde et bien drainée, où l'humidité du sol et de l'air est abondante. Il atteint généralement 200 pieds de hauteur et jusqu'à 9 pieds de diamètre, mais certains peuvent dépasser 300 pieds et atteindre 15 pieds de diamètre ou plus. Ses racines robustes lui donnent une grande stabilité lui permettant de résister aux vents

violents; c'est pourquoi certains spécimens ont vécu plus de 1 000 ans. Le sapin de Douglas est d'une grande importance commerciale. Son bois exceptionnellement résistant est très estimé pour les pièces de charpente et pour une multitude d'autres usages.

L'érable à sucre est l'un des plus grands feuillus du Canada; il atteint souvent de 80 à 90 pieds de hauteur et trois pieds de diamètre. Il pousse dans les forêts des Grands lacs, du Saint-Laurent et de l'Acadie, préférant les sols profonds, humides, bien drainés, et dont le sous-sol contient du calcaire. L'érable à sucre supporte bien l'ombre et peut se bien développer dans les sous-bois. Cette essence est estimée pour sa grande beauté; il est très décoratif, particulièrement à l'automne, lorsque ses feuilles prennent les tein-



tes de rouge, de jaune et d'orange. C'est de sa sève qu'on tire le sirop et le sucre d'érable; son bois dur est fort recherché.

## Pourquoi je suis fière d'être Franco-Ontarienne

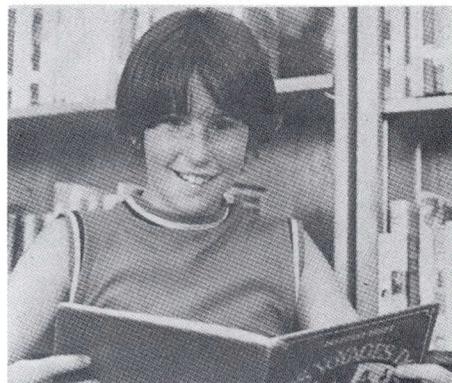
Monique Giroux, 11 ans, élève de l'école Georges-Étienne-Cartier, d'Ottawa, a d'excellentes raisons d'être fière: elle a gagné le concours "Pourquoi je suis fière d'être Franco-Ontarienne". Le concours était ouvert à toute la population francophone d'Ottawa et de Vanier.

Mais le succès apporte des problèmes! les deux passe-temps préférés de Monique étant la lecture et la natation elle déclare: "Maintenant je ne sais pas si je deviendrai écrivain ou nageuse professionnelle quand je serai grande".

*Voici le texte qui a valu à Monique d'être classée première au concours.*  
"Être Franco-Ontarienne veut dire

beaucoup... C'est habiter une province magnifique à l'intérieur d'un bien beau et grand pays. Voilà pourquoi j'en suis si fière!

"Être Franco-Ontarienne, c'est faire



partie de cette province qui abrite le Parlement du Canada, où tant de choses importantes se décident. Ottawa, c'est notre belle capitale fédérale, avec ses espaces verts, ses fleurs, ses cours d'eau. Voilà pourquoi j'en suis si fière!

"Être Franco-Ontarienne, c'est côtoyer des gens de tous les pays lointains, leur parler en français, avoir la chance de connaître leurs coutumes, leur langue, leur façon de vivre; c'est alors que je peux les apprécier et être plus compréhensive envers eux. Voilà pourquoi j'en suis si fière.

"Enfin, pour moi, être Franco-Ontarienne, c'est surtout pouvoir m'exprimer dans ma langue maternelle en toute liberté, chez moi, à l'école, dans ma paroisse; c'est faire partie de ce fier groupe de francophones qui, malgré toutes sortes de difficultés, parviennent à les surmonter et peuvent, avec orgueil, crier bien haut: Nous sommes vraiment fiers d'être Franco-Ontariens!"

## Nouvelles relations diplomatiques

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé l'établissement de relations diplomatiques entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'État comorien. Désireux de resserrer davantage les liens d'amitié entre leurs peuples ainsi que de promouvoir leur coopération basée sur les principes de la Charte des Nations Unies, les deux gouvernements ont convenu d'établir, depuis le 29 juin 1977, des relations diplomatiques au niveau d'ambassadeurs.

## La chronique des arts

### Exposition de dessins humoristiques

Une cinquantaine de caricatures d'Albéric Bourgeois, témoignant d'une époque révolue, ont été exposées au Musée des beaux-arts de Montréal en juin. Elles évoquaient la politique montréalaise, québécoise et canadienne des années 1925 à 1952.

Sous le titre *Albéric Bourgeois raille la politique nationale*, l'exposition a présenté des dessins publiés dans le quotidien montréalais *La Presse*. En guise d'introduction on pouvait lire dans le catalogue: "L'exposition vous invite à faire un tour d'horizon dans le passé. Vous rirez parfois et serez touchés par ces événements, ces élections, ces situations économiques et ces grèves qui ont bouleversé Ottawa, Québec et Montréal... et qui ressemblent fort aux jours que nous vivons présentement."

Afin de faciliter la compréhension des événements et de mieux saisir le développement de la politique, les oeuvres de l'exposition sont classées selon certains thèmes: les relations fédérales-provinciales, les moeurs électorales, quelques élections fédérales et provinciales, le vote des femmes, les problèmes de Montréal et les taxes. La production de l'artiste sur ces sujets étant plus abondante pendant la période de 1925 à 1952, ces deux dates forment les cadres chronologiques de l'exposition.

Parmi les politiciens mis en évidence par le caricaturiste on remarque: Maurice Duplessis, Mitchell Hepburn, Adélar Godbout, Mackenzie King, R.B. Bennett, Alexandre Taschereau, Sir Lomer Gouin et Camilien Houde.



Albéric Bourgeois (1896-1962).



Baptiste et Catherine (1924).

On y rencontre aussi Mussolini, Hitler, Staline et d'autres dans une partie de l'exposition intitulée "Le regard moqueur d'un Québécois sur la politique internationale".

Les oeuvres présentées sont les originaux apportés au journal chaque jour. Ce sont des dessins exécutés rapidement pour répondre aux exigences de la mise sous presse. Certaines indications destinées à l'impression s'y trouvent encore.

Le musée fera circuler l'exposition en divers endroits du pays après la présentation initiale à Montréal.

### Notes biographiques

Bourgeois est né à Montréal en 1876. Ses humanités terminées, il fréquente les Beaux-arts. Il remporte le premier prix du Conseil des Arts en 1899, il poursuit ses études à Boston et débute comme caricaturiste au *Boston Post*. Il peint les fresques de l'Opéra de Boston. Répondant aux pressions d'Israël Tarte, Bougeois entre à l'emploi de *La Patrie*, à Montréal, en 1904. Il crée pour ce journal *Timothée et La Famille Citrouillard*. Son coup de crayon devient une arme pour Israël Tarte dans son opposition à Wilfrid Laurier. Un an après, Bourgeois se retrouve au service de *La Presse*, autre quotidien de Montréal, où il crée une chronique illustrée, *Baptiste*.

Quatre ans plus tard, il dessine *Catherine* et donne ainsi une compa-

gne à Baptiste. Ces deux personnages vivront une multitude d'aventures pendant près d'un demi-siècle. Baptiste illustre la ruse et l'intelligence du Canadien français tandis que Catherine démontre la vivacité et le gros bon sens de sa femme.

Outre son travail au journal, il écrit des revues: *En roulant ma boule* et *La noce canadienne*. En 1928, il ouvre un cabaret, "Le matou botté" Une émission humoristique de son cru, "Joson, Josette", débute à la radio en 1932. L'Université du Kansas, reconnaissant la valeur de l'ensemble de son oeuvre, lui décerne un "fellowship" en 1955. Il meurt en 1962.



Les taxes (1935).

Pour la première fois au Québec, une oeuvre de l'auteur dramatique Michel Tremblay sera montée en anglais. La production anglaise, dans une mise en scène d'André Brassard, sera présentée au Festival de Lennoxville. La pièce, intitulée en anglais *Forever Yours Marie-Lou*, a été traduite par Bill Glassco et J. Van Burek.

Deux grands musiciens-compositeurs canadiens, André Gagnon et Hagood Hardy, ont été invités à créer la trame musicale de *The Newcomers... Inhabiting a New Land*, drame documentaire en sept parties, commandé par la compagnie Imperial Oil dont la première tranche sera télédiffusée en novembre 1977 à Radio-Canada. L'émission marquera le centenaire de la compagnie Impérial Oil en 1980. Elle racontera l'histoire des pionniers qui ont fait de notre pays ce qu'il est aujourd'hui. La première partie portera sur les indigènes, notamment les Indiens de la côte du Pacifique. Une fois terminée et projetée à la télévision, la série sera mise à la disposition des écoles, des universités et des bibliothèques.

### Le prince Charles devient "chef indien"

Le prince Charles est arrivé au Canada le 6 juillet pour une visite de cinq jours au cours de laquelle il s'est mêlé, près de Calgary (Alb.), aux festivités marquant le centenaire de la signature d'un traité avec les Indiens. Il a rencontré des chefs indiens et, à la réserve Blood Indian, on lui a décerné le titre de chef honoraire Kainai du nom de Mekaisto (Corneille rouge). Le prince, rejoint par son frère, le prince Andrew, a participé au défilé du Stampede de Calgary. Ensuite, il a visité d'autres réserves indiennes et, en compagnie de son frère, a assisté à un dîner officiel à Calgary avant de se rendre à Edmonton d'où il s'est envolé pour Londres. Quant au prince Andrew, il s'est dirigé en canoë vers le Nord. On voit ci-contre le prince Charles à cheval aux côtés de M. M. Nadon, commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, pendant le défilé du Stampede et (en médaillon), il arbore sa nouvelle coiffure indienne.



Photo UPI

### Semaine de la qualité de l'eau des Grands lacs

La semaine de "La qualité de l'eau des Grands lacs", qui a eu lieu du 10 au 16 juillet, a mis en lumière le premier examen général du traité Canada-États-Unis sur la qualité de l'eau des Grands lacs, signé en 1972.

L'entente internationale est survenue au début des années 70 alors que la détérioration de la qualité de l'eau des Grands lacs, particulièrement celle du lac Érié, devenait un sujet de préoccupation grandissante. Le Canada et les États-Unis se sont mis d'accord pour assainir les lacs, et l'entente prévoit un examen des progrès réalisés par les deux pays après cinq ans.

L'Ontario est la seule province qui borde les Grands lacs. Ceux-ci accumulent environ 80 p. 100 de la réserve d'eau douce de l'Amérique du Nord. Près de sept millions de Canadiens vivent, travaillent et se récréent dans le voisinage de ces lacs.

### Le bill sur le contrôle des armes à feu refait surface aux Communes

Sous le titre "Loi modifiant le Code criminel", une nouvelle version d'une partie du programme "Ordre et sécurité publics" présenté l'an dernier revient devant la Chambre des communes. Ce projet de loi est le fruit d'un effort conjugué de la part du solliciteur général, M. Francis Fox, et du ministre de la Justice, M. Ron Basford. Il touche au contrôle des armes à feu, à l'écoute électronique, aux délinquants dangereux et à la garde et à la libération des détenus.

Le contrôle des armes à feu, qui est l'article le plus controversé du bill, propose un système d'autorisation d'acquisition d'armes à feu, aux termes duquel toute personne âgée de seize ans ou plus devra obtenir une autorisation d'un préposé aux armes à feu (généralement un agent de police) avant de faire l'acquisition d'une arme à feu. Il faudra présenter l'autorisation pour pouvoir acheter une arme. Le fait que l'une ou l'autre des parties à la transaction, ne pourrait soit vérifier soit démontrer l'existence de l'autorisation constituerait un acte criminel.

Des exceptions sont prévues au contrôle proposé pour les personnes qui

doivent chasser ou trapper pour subvenir à leurs besoins. Ces personnes peuvent se prêter l'une à l'autre des armes à feu sans autorisation. Des armes à feu peuvent également être utilisées par des personnes ne possédant pas d'autorisation, à condition qu'elles soient utilisées en présence du propriétaire.

Pour pouvoir obtenir un certificat d'acquisition d'armes à feu, le candidat ne doit avoir à son dossier aucune condamnation pour un acte criminel aux termes des articles du Code criminel



portant sur les armes à feu, aucune infraction pour usage de violence ou menace de violence envers autrui, aucun antécédent de traitement pour troubles mentaux accompagnés de violence, et aucun antécédent connu de comportement violent.

Les enfants âgés de moins de seize ans ne seraient autorisés à faire l'acquisition d'armes à feu en aucune circonstance. Ils n'auraient toutefois besoin d'aucun permis pour utiliser une arme à feu en présence et sous la surveillance d'une personne légalement propriétaire de ladite arme à feu.

L'autorisation d'acquisition d'armes à feu coûterait 10\$ et serait valable partout au Canada pendant cinq ans. Les procureurs généraux des provinces peuvent demander au gouvernement fédéral d'exiger que, dans leur province, la délivrance d'un certificat soit assujettie à la réussite d'un cours sur le maniement sécuritaire des armes à feu.

La nouvelle législation imposerait des sanctions plus sévères aux personnes qui utiliseraient des armes à feu au cours de la perpétration d'un acte criminel. Les personnes qui font preuve de négligence dans l'usage, le maniement ou l'entreposage d'armes à feu ou de munitions seraient passibles de sanctions pénales.

### Création d'un Groupe de travail sur l'unité canadienne



*A Ottawa, les commissaires de l'unité canadienne ont posé pour la postérité: Derrière les coprésidents, MM. John Robarts et Jean-Luc Pepin, on voit, dans l'ordre habituel, le Dr John Evans, M<sup>me</sup> Muriel Kovitz, M. Richard Cashin et M. Ross Marks.*

Le premier ministre, M. Trudeau, a annoncé le 5 juillet, à la Chambre des communes, la création d'un Groupe de travail sur l'unité canadienne. M. Jean-Luc Pepin, ex-président de la Commission de lutte contre l'inflation, et M. John P. Robarts, ex-premier ministre de l'Ontario, ont été nommés coprésidents de ce Groupe de travail qui est composé de cinq autres membres représentant les cinq régions du pays. La nomination du cinquième membre sera annoncée prochainement.

Le mandat de ce groupe consistera à soutenir, encourager et faire connaître les efforts du public, en général, et des organisations non-étatiques, en particulier, pour promouvoir l'unité nationale; à contribuer par ses propres initiatives et ses vues à l'éducation populaire, et à élaborer des mécanismes pour renforcer l'unité nationale ainsi qu'à conseiller le gouvernement sur les questions concernant l'unité canadienne. Ce mandat sera d'une durée initiale d'un an.

### Un programme anti-tabac

Le Dr Jacques Brunet, a invité récemment les dirigeants des établissements de santé et de services sociaux à élaborer et à mettre en application un programme anti-tabac à l'intention de leur clientèle. Le document émis, au nom du ministre des Affaires sociales, invite aussi les directeurs des établissements à mettre en application un programme identique à l'intention de leur propre personnel.

On sait que de nombreux organismes ont souvent dénoncé le fait que les

établissements de santé faisaient peu de cas de l'usage du tabac, se mettant ainsi en contradiction avec leur vocation.

"L'adoption d'une ligne de conduite énergique concernant le tabac, souvent impopulaire au début de son application, reçoit habituellement l'accord du personnel et de la clientèle". Le programme proposé peut être constitué d'éléments comme l'identification de secteurs séparés pour les fumeurs ou les non-fumeurs, l'arrêt de la vente du tabac dans les établissements, le lancement d'une campagne de sensi-

bilisation, la décision du conseil d'administration et autres comités de ne pas fumer au cours de leurs séances, etc.

Le document ajoute que certains programmes peuvent même être plus audacieux et défendre l'usage du tabac dans une partie de l'établissement, voire dans son ensemble.

"Il ne me semble pas nécessaire de rappeler les arguments scientifiques qui démontrent les dangers du tabac. Les études sur le sujet de même que les déclarations officielles de toutes les organisations médicales et paramédicales sont sans équivoque", ajoute le Dr Brunet dans le document.

La lettre conclut en expliquant que cette intervention de nature incitative vise à limiter le tabagisme et à assurer le bien-être des personnes travaillant ou séjournant dans les établissements du réseau des Affaires sociales.

### Contribution canadienne à l'Année internationale de l'enfance (1979)

M. Norbert Préfontaine, représentant du Canada au Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) réuni à Manille (Philippines), a annoncé que le Canada fera une contribution de 100 000\$ à l'Année internationale de l'enfance.

Ce don vient s'ajouter à la cotisation ordinaire du Canada qui se chiffre annuellement par 6,5 millions\$. Le gouvernement participe également au financement de projets spéciaux de l'UNICEF. A ces contributions officielles s'ajoutent enfin des dons privés de l'ordre de 10 millions de dollars.

En apportant sa contribution au budget de 4,2 millions \$ prévu pour l'Année, le Canada entend répondre à l'appel lancé par une résolution de la dernière Assemblée générale. L'UNICEF sera responsable de l'administration et de la coordination des activités de cette manifestation.

L'année 1979 a été choisie pour marquer le vingtième anniversaire de la Déclaration des droits de l'enfant et elle sera axée sur des programmes d'action durables et d'une portée considérable. On recherche donc la participation non seulement des organismes de l'ONU, mais aussi des gouvernements, des organismes nationaux, des groupes communautaires et des individus.

## Énergie — ... (suite de la page 2)

verte importante n'a été faite. Cette option est fondée sur l'importance du droit de propriété dans les entreprises d'exploration, et ne peut être exercée si plus de 35% des intérêts de la société ou de l'entreprise sont d'appartenance canadienne.

Les études techniques fédérales aident à accroître les approvisionnements déjà abondants d'uranium canadien. Les ventes d'uranium à l'étranger font l'objet d'un contrôle qui garantit que le Canada disposera, dans l'avenir, de suffisamment de combustible nucléaire, et préviendra l'utilisation à des fins non pacifiques du combustible exporté.

### Pouvoir hydro-électrique

L'électricité jouera aussi dans l'avenir, un rôle important à travers le Canada. Un prêt fédéral de 193 millions \$ aidera au transport de l'électricité provenant des centrales du fleuve Nelson (Manitoba). Ces crédits s'ajoutent aux 244 millions \$ fournis pour l'aménagement du fleuve Nelson. Aux termes d'une politique de financement à 50% de la première centrale nucléaire des provinces, le gouvernement fédéral a affecté 188 millions \$ à des prêts au Nouveau-Brunswick et au Québec en 1976-1977.

Dans les provinces de l'Atlantique on favorise l'amélioration de l'approvisionnement en électricité en fournissant au Nouveau-Brunswick des prêts destinés à l'énergie nucléaire; une aide financière pour la pose d'un câble sous-marin entre le Nouveau-Brunswick et l'Î.-P.-É.; une interconnexion entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, et des offres d'aide pour un inventaire des ressources énergétiques de Terre-Neuve, et pour la création d'un

réseau de transport qui acheminerait l'électricité depuis le projet hydro-électrique de l'île Gull.

Outre ses programmes d'isolation domiciliaire, le gouvernement fédéral a contribué 9,2 millions \$ pour aider la Nouvelle-Écosse à mettre en valeur d'autres formes de combustibles, plus particulièrement le charbon, pour remplacer le pétrole.

Un inventaire des ressources nationales en charbon se poursuit, en collaboration avec les provinces. On prépare à l'heure actuelle une politique globale du charbon, qui reconnaît le rôle essentiel des provinces.

### Projet de loi sur le contrôle des sociétés pétrolières

“Le projet de Loi sur le contrôle des sociétés pétrolières, déposé le 19 mai au Sénat, garantit que les profits provenant de l'augmentation des prix du pétrole seront investis par l'industrie pétrolière dans une exploration et une mise en valeur accrues”, a déclaré le ministre de l'Énergie, M. Alastair Gillespie.

M. Gillespie a déclaré que... “les revenus supplémentaires accordés aux sociétés pétrolières par le gouvernement exigent que les renseignements d'ordre financier des compagnies soient fournis selon une formule plus officielle; en exerçant un contrôle détaillé des bénéfices nets et des amortissements, les revenus additionnels des compagnies ne pourront être considérés comme des profits ou être réinvestis à l'étranger.”

Selon la nouvelle loi, les sociétés devront présenter leurs rapports deux fois par année. Ces rapports devront comporter les détails complets de toute provenance de fonds et indiquer tous les montants affectés aux diverses activités de la compagnie.

Les sociétés qui ne rencontreront pas les exigences de cette loi s'exposeront aux pénalités prévues dans la dite loi. Les sociétés qui omettront de présenter le rapport demandé seront passibles d'une amende de 5 000 \$ par jour d'infraction. Toute personne qui produit une déclaration contenant de faux renseignements ou qui n'énonce pas un fait important requis ou nécessaire est passible d'une amende maximale de 50 000 \$ et/ou d'une peine de six mois d'emprisonnement.

L'amélioration des installations portuaires à la tête des Grands lacs facilitera le transport du charbon de l'Ouest vers l'Ontario.

Le gouvernement fédéral finance la recherche visant à mettre au point de nouvelles méthodes de conversion du charbon en combustibles liquides et gazeux. Huit ententes de recherche ont été signées à ce jour. Les crédits ont également été augmentés à 1,25 million de dollars.

Un objectif de prime importance est de mettre au point de nouvelles techniques de récupération du pétrole lourd et des ressources des sables bitumineux de l'Ouest du Canada. Le gouvernement fédéral et l'Alberta ont consacré 96 millions \$ à la recherche conjointe; de concert avec la Saskatchewan un programme de recherche de 16,1 millions \$, sur les pétroles lourds, se poursuit à l'heure actuelle.

Afin d'encourager et d'accélérer l'utilisation de l'énergie solaire et d'autres formes d'énergie éventuellement utilisables, le gouvernement fédéral finance 20 maisons de démonstration.

Le matériel précis servant à l'utilisation de l'énergie solaire n'est plus assujéti à la taxe de vente fédérale.

Les crédits pour la recherche et le développement sur l'énergie totaliseront 138 millions \$ en 1977-1978. Une partie de ces crédits, plus importante que par le passé, sera allouée aux projets portant sur l'énergie renouvelable.

Une subvention de trois millions \$ a été consentie à l'*Institute of Man and Resources* de l'Î.-P.-É. pour la recherche sur les formes d'énergie renouvelable. En outre, 1,8 million \$ sont venus s'ajouter pour les études marémétriques de la baie de Fundy.

On travaille présentement à la création d'un Comité national consultatif de l'énergie renouvelable et des économies d'énergie; ce comité deviendra une source importante de consultation en matière de politique.

Le gouvernement fédéral s'est engagé dans des programmes conjoints sur l'énergie renouvelable avec plusieurs provinces, dont l'Alberta, l'Ontario et les provinces de l'Atlantique.

■ Un marché a été adjugé à la *Northern Cruiser Ltd.* de Saint-Jean (T.-N.), pour qu'elle assure un meilleur service de traversier entre Sainte-Barbe (T.-N.) et Blanc-Sablon (Québec).

*Hebdo Canada* est publié par la Direction des services d'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, rédacteur en chef.

*This publication is also available in English under the title Canada Weekly.*

*Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiero de Canadá.*

*Ahnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.*